

GOUVERNEMENT LOCAL DE HAUT-MADAWASKA

2020 COVID-19

PLAN OPÉRATIONNEL

RÉOUVERTURE DU CENTRE SPORTIF J. DOCITH NADEAU - ARÉNA



CENTRE SPORTIF J. DOCITHE NADEAU – ARÉNA

2033, rue Commerciale du quartier Saint-François



Introduction

Le gouvernement local de Haut-Madawaska continuera de suivre l'état d'urgence provincial du Nouveau-Brunswick, le Plan provincial de rétablissement, ainsi que les directives et les directives du Bureau du médecin hygiéniste en chef au fur et à mesure que ses installations récréatives seront ouvertes pendant la COVID-19.

Certaines activités pourront revenir au « Centre Sportif J. Docithe Nadeau ». Un processus de sélection est nécessaire pour l'aréna étant donné la probabilité que plus de 50 personnes se trouvent dans l'établissement, en même temps. Des mesures de distanciation physique de deux (2) mètres ou six (6) pieds seront nécessaires selon et à moins d'être exemptées par les lignes directrices de Santé publique. Des mesures de circulation et de désinfection seront mises en œuvre. Le gouvernement local limitera l'accès aux zones de l'installation, soit en raison de l'incapacité d'assurer la distanciation physique, conformément aux ordonnances provinciales, soit pour gérer l'installation avec des ressources limitées face aux exigences supplémentaires en réponse à la COVID-19.

Le Plan opérationnel suivra également l'état d'urgence provincial, le Plan provincial de rétablissement, ainsi que les directives et les orientations du Bureau du médecin hygiéniste en chef

ENTRER DANS L'ARÉNA

POUR ENTRER ET À L'INTÉRIEUR DE L'ARÉNA

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS

Le port du masque dans les lieux publics intérieurs est obligatoire en vertu de l'article 14 de la Loi sur les mesures d'urgence depuis le 9 octobre 2020. Toute personne qui contrevient à cette disposition est passible d'une amende.

AVOIR ACCÈS À L'ARÉNA - Si vous n'êtes pas ici 20 minutes avant votre activité, vous n'aurez pas accès à l'aréna

Avec la pandémie de la COVID-19 actuelle et les ordonnances actuelles de Santé publique, ce qui était autrefois considéré comme normal n'est plus. Par conséquent, plusieurs protocoles et procédures de précaution ont été mis en œuvre pour assurer la sécurité des participants et du personnel. Le risque potentiel de propagation de la COVID-19 est plus élevé lorsque les individus sont à l'intérieur, à un (1) mètres ou trois (3) pieds l'un de l'autre, pendant plus de 15 minutes, dans un petit espace avec une ventilation limitée, le partage de l'équipement, et / ou de prendre des respirations profondes (par exemple, tout en chantant, en criant ou en faisant de l'exercice). Par conséquent, les activités récréatives et sportives qui se déroulent à l'intérieur et/ou près de d'autres personnes sont considérées comme étant à haut risque. Assurer la distanciation physique pendant les activités récréatives et les sports peut souvent être plus difficile lorsque les activités impliquent de jeunes enfants, qui peuvent ne pas comprendre le risque.

Maladie ou symptômes avec les participants, les partisans (spectateurs) et le personnel

Les participants, les partisans (spectateurs) et le personnel sont tenus de rester à la maison s'ils sont malades ou symptomatiques. S'il vous plaît ne venez pas au Centre Sportif J. Docithe Nadeau – aréna, si vous êtes malade.

- **Participants, partisans (spectateurs)** – si l'un ou l'autre développe des symptômes pendant qu'il est dans l'aréna, il quittera immédiatement l'établissement et communiquera avec le 811 et suivra leur direction. La personne touchée devra communiquer avec le 811, comme l'a recommandé le Bureau du médecin hygiéniste en chef de la province du Nouveau-Brunswick. Si la personne est testée et jugée positive pour la COVID-19, nous suivrons les protocoles de communication énumérés ci-dessous.
- **Personnel** – Si un membre du personnel présente des symptômes de la COVID-19, il quittera l'établissement et communiquera immédiatement avec son superviseur ou son gestionnaire. L'employé touché devra communiquer avec le 811, comme le recommande le Bureau du médecin hygiéniste en chef de la province du Nouveau-Brunswick. D'autres mesures fournies par le service des Ressources humaines du gouvernement local seront également suivies.

La Santé publique régionale sera impliquée pour gérer tout cas ou écloison et s'assurer que les contacts sont identifiés ; des mesures de Santé publique sont en place et mèneront toute communication nécessaire.

Interaction avec les employés

La distanciation physique de deux (2) mètres ou six (6) pieds entre les employés et entre les employés et le grand public à l'intérieur de l'aréna est nécessaire. Les masques seront utilisés par les employés en tout temps lors des activités et tant qu'il y aura des personnes à l'intérieur de l'aréna si la distanciation physique de (2) mètres ou six (6) ne peut être respecté. Les personnes qui se trouvent à moins de deux (2) mètres ou six (6) pieds des employés de l'administration locale sans porter de masque peuvent être priées par l'employé de corriger leurs comportements. Si cette demande n'est pas honorée, ils devront quitter l'aréna.

Dépistage des employés

Le gouvernement local de Haut-Madawaska mettra en œuvre un processus d'autoévaluation à la suite de questions précises de dépistage avant le début du quart de travail, ainsi que la vérification de la température par thermomètre infrarouge. Le formulaire du dépistage de la COVID-19 devra être rempli quotidiennement.

Entrée principale et circulation générale

L'entrée principale servira pour l'entrée et la sortie, une porte pour l'entrée et une porte pour la sortie. Aucun spectateur ne sera autorisé à rester dans l'entrée. Des marquages et/ou des panneaux à l'intérieur de l'aréna seront installés afin de limiter davantage le flux de circulation.

Une (1) seule personne sera autorisée à accompagner le participant (hockey mineur) dans l'aréna. Les partisans et/ou (accompagnateurs) qui attendent que les participants terminent leurs activités seront demandés d'attendre dans leur voiture dans le stationnement. S'il vous plaît maintenir la distanciation physique dans le stationnement.

Tous les membres du public (spectateurs) entreront par l'entrée principale et sortiront par l'entrée principale de l'aréna. Aucun autre point d'entrée et de sortie ne seront utilisées par le public pour entrer et sortir de l'aréna. Des postes pour le lavage des mains seront disponibles à l'entrée et un peu partout dans l'aréna. Des marquages/ou des panneaux seront installés au sol pour vous diriger vers les estrades. S'il s'est avéré que des partisans sont entrés dans l'aréna par une autre entrée, les partisans seront immédiatement priés de partir et peuvent entraîner une interdiction temporaire d'entrée dans l'aréna. Un registre pour y inscrire vos coordonnées sera disponible à la porte d'entrée de l'entrée principale.

Lorsque vous entrez (participants) dans l'aréna, vous devez utiliser la station de désinfectant pour les mains située dans l'entrée principale. Vous serez accueilli par l'un des membres de l'Association ou de l'utilisateur qui enregistrera vos coordonnées dans le registre approprié. Les participants seront informés de la façon de quitter le Centre J. Docithe Nadeau. Des marquages seront affichés au sol pour les directions à suivre.

Espacement entre les groupes d'utilisateurs

Il y aura trente (30) minutes entre la location de glace pour le nettoyage et la désinfection.

Aliments et boissons

Les services d'alimentation (cantine) et de boissons (bar) ne seront pas autorisés. Aucune nourriture et boisson ne sera apportée à l'aréna, à l'exception de l'eau ou des boissons alternatives pour les participants. Il n'y aura pas de partage d'eau ou de contenants de boissons entre les participants.

Vestiaires des joueurs et des arbitres

Tous les participants, enfants, (hockey mineur), doivent être habillés ou pour la plupart vêtus de leur équipement, à l'exception de leurs patins, gants et casque lorsqu'ils entrent dans l'aréna. Les participants pourront entrer dans le Centre Sportif J. Docithe Nadeau vingt (20) minutes avant le début de leur temps de glace ou de leur activité et ils devront quitter les lieux vingt (20) minutes après la fin de la session.

Tous les participants, adultes, (hockey senior, hockey cravate, etc.), doivent arriver vingt (20) minutes avant le début de leur temps de glace ou de leur activité et ils devront quitter les lieux une (1) heure après la fin de la session.

Les vestiaires seront désinfectés après chaque utilisation. Pour protéger les utilisateurs, chaque équipe se verra attribuer deux (2) vestiaires pour maintenir la distanciation physique. Après chaque utilisation, les chambres seront désinfectées et au moins trente (30) minutes seront laissées entre les utilisations pour s'assurer que la désinfection appropriée peut être accomplie. L'accès aux vestiaires sera assuré, deux (2) vestiaires par équipe, cependant, il y aura des places limitées qui seront marquées pour la distanciation physique. Des toilettes pour les participants seront fournies dans les vestiaires.

Les douches pour les utilisateurs du hockey **M11** (Moins de 11 ans) seront fermées pour des raisons de sécurité.

Les douches pour les utilisateurs du hockey **M13** (Moins de 13 ans – 11 et 12 ans) seront fermées pour des raisons de sécurité.

Les douches pour les utilisateurs du hockey **M15** (Moins de 15 ans – 13 et 14 ans) seront fermées pour des raisons de sécurité.

Les douches pour les utilisateurs du hockey **M18** (Moins de 18 ans – 15-16 et 17 ans) seront ouvertes avec distanciation physique de (2) mètres ou (6) pieds – deux (2) douches par vestiaire = quatre (4) douches. Une (1) heure sera accordée afin de pouvoir utiliser les douches avant de quitter l'aréna.

Les douches pour les utilisateurs du hockey **M21** (Moins de 21 ans 18-19 et 20 ans) seront ouvertes avec distanciations physique de (2) mètres ou (6) pieds – deux (2) douches par vestiaire = quatre (4) douches. Une (1) heure sera accordée afin de pouvoir utiliser les douches avant de

quitter l'aréna.

Les douches pour les utilisateurs du hockey (Panthères, cravate, etc.) seront ouvertes avec distanciation physique de (2) mètres ou six (6) pieds - deux (2) douches par vestiaire = quatre (4) douches. Une (1) heure sera accordée afin de pouvoir utiliser les douches avant de quitter l'aréna.

Les arbitres utiliseront deux (2) vestiaires (deux (2) arbitres par vestiaire).

Nettoyage et assainissement des installations

- Tout le personnel a accès à des produits de nettoyage et de désinfection et à des équipements de protection individuelle.
- Des contenants de déchets sont disponibles pour jeter les déchets, les tissus et tout équipement de protection individuelle (p. ex. masques et gants), qui pourrait autrement devenir un danger public. Des conteneurs à ordures avec couvercles fermer seront utilisés.
- Des stations de désinfectant pour les mains sont situées dans l'ensemble de l'aréna qui est utilisé.
- Si les bancs des joueurs sont utilisés, le nettoyage régulier de ces zones aura lieu entre les utilisations. Les bancs des joueurs seront marqués pour respecter la distanciation physique.
- Toutes les surfaces fréquemment touchées seront nettoyées et désinfectées au moins deux (2) fois par jour (p. ex. bancs, sommets de planches, balustrades, poignées de porte, etc.).

Une fois que chaque utilisateur sera entré dans l'aréna, l'assainissement de toutes les surfaces tactiles élevées sera effectué, ceci inclut :

- Poignées de porte extérieures et intérieures ;
 - Stations de désinfectant pour les mains ;
 - Table d'enregistrement ; et
 - Autres surfaces tactiles fréquentes.
-
- Les vestiaires seront désinfectés à l'aide d'une solution de peroxyde d'hydrogène pour tuer les bactéries ou les virus qui peuvent rester et seront aseptisés après chaque utilisation de l'équipe.
 - Les salles de bains publiques de l'aréna seront ouvertes dans la mezzanine.
 - La salle de bains des femmes est située à droite, 2^{ième} porte, en haut des escaliers, les toilettes sont conformes aux directives. Seulement un lavabo sera utilisé.
 - La salle de bain des hommes est située à droite, 1^{ière} porte, en haut des escaliers. Deux (2) urinoirs seront utilisés suivant la distanciation physique. Seulement un (1) lavabo sera utilisé.
 - La salle de bain pour les personnes en chaise roulante est située à gauche passée l'entrée principale.
 - Les salles de bains seront nettoyées une fois par heure pendant l'utilisation de l'activité

du groupe.

- Les feuilles journalières de nettoyage seront maintenues et disponibles pour la vue du public.
- Après chaque programme ou événement, le personnel assainira les gradins.
- Toute possibilité supplémentaire de toucher des surfaces doit ou sera retirée de l'accès de l'utilisateur (p. ex. tables supplémentaires, chaises, revêtement des distributeurs automatiques, etc.).

Tous les autres désinfectants sont la responsabilité des groupes d'utilisateurs.

Fermeture de l'aréna

Le gouvernement local de Haut-Madawaska a le pouvoir d'ouvrir et de fermer le Centre Sportif J. Docithe Nadeau-aréna si nécessaire. Une fermeture peut être ordonnée en cas d'éclosion de la COVID-19, de modification de l'ordonnance provinciale obligatoire ou de tout autre cas, conformément à l'ordre de la Santé publique. Les groupes d'utilisateurs peuvent perdre l'accès à l'aréna s'ils ne suivent pas ce Plan opérationnel et leur propre plan.

Reconnaissance du Plan opérationnel du gouvernement local de Haut-Madawaska - Aréna

Les groupes d'utilisateurs recevront une copie du Plan opérationnel pour le Centre J. Docithe Nadeau-aréna – 2020 COVID-19 et ils devront signer qu'ils ont lu et accepte de suivre les directives du Plan opérationnel. Il incombe aux zones de location individuelles de l'aréna de diffuser l'information à tous ses utilisateurs et qu'ils comprennent clairement les protocoles en place et à quoi s'attendre avant d'arriver à l'aréna. Tous les groupes d'utilisateurs doivent fournir au gouvernement local de Haut-Madawaska une copie de leur Plan opérationnel de l'organisation avant toute location d'espace ou de glace. Le Plan opérationnel doit refléter le Plan opérationnel du gouvernement local de Haut-Madawaska et être approuvé par le gouvernement local avant que les locations puissent commencer.

Chaque groupe sur les surfaces de glace doit être représenté par une organisation ou un organisme de surveillance ayant un Plan opérationnel que le groupe sur la glace doit suivre. Ces plans suivent les directives du Bureau du médecin hygiéniste en chef.

Les utilisateurs individuels ou groupes pour la location de glace doivent suivre le Plan opérationnel de l'aréna. Une demande par écrit sera exigée. Une copie du plan leur sera remise. La personne responsable devra signer qu'elle a lu et accepte de suivre les directives du Plan opérationnel. Les coordonnées seront enregistrées dans le registre.

Pour le patinage libre les mêmes directives seront suivies que pour les utilisateurs individuels. Les coordonnées de chacune/chacun seront enregistrées dans le cahier de registre.

Les ordonnances provinciales obligatoires actuelles permettent de faire du sport lorsqu'il est pratiqué conformément aux lignes directrices du médecin hygiéniste en chef. Il est reconnu que lorsque des sports sont pratiqués, deux (2) mètres ou six (6) pieds d'espace ne peuvent pas

toujours être maintenus entre les participants. Conformément aux exigences du médecin hygiéniste en chef, un plan d'atténuation des risques doit être élaboré par le groupe sur la glace.

Capacité de l'aréna - jusqu'à 110 personnes pouvant être assises – distanciation de 2 mètres
- jusqu'à 196 personnes pouvant être assises – distanciation de 1 mètre -
le port du masque est obligatoire en tout temps si la distanciation physique ne peut être respecté

Les horaires d'activités doivent être échelonnés adéquatement pour s'assurer que seuls les participants à l'activité sont dans l'aréna. Au moins, 30 minutes sépareront les activités/sessions de l'aréna.

Directives supplémentaires de distanciation physique qui seront en place qui comprennent :

- Un minimum de deux (2) mètres ou six (6) pieds entre les personnes sera maintenu. Les marquages de distanciation physique sur les planchers indiquent une distanciation sociale sûre pour les spectateurs et les utilisateurs. Le personnel et les groupes d'utilisateurs doivent surveiller/gérer les zones afin d'assurer leur distanciation physique.
- Les estrades des partisans seront marquées afin de respecter la distanciation physique de deux (2) mètres ou six (6) pieds.
- Les masques doivent être portés pour entrer et à l'intérieur de l'aréna en tout temps ;
- La circulation dans l'aréna devra répondre aux règles de distanciation physique et se fera selon les indications sur le sol; (Annexe A)
- Vous devez rester assis ou debout, en tout temps, sur les estrades qui sont identifiées par des marquages, personne ne se promènera dans l'aréna, sauf pour vous rendre aux salles de bains qui sont situées sur la mezzanine ;
- Les rassemblements sur la coursive (couloir) ou dans l'entrée principale ne seront pas autorisés;
- Il n'y aura pas de vente de nourriture (cantine) ou de boissons (bar). Il sera également interdit d'apporter des aliments et boissons en provenance de l'extérieur de l'aréna.
- L'accès au désinfectant pour les mains et aux aires de lavage des mains sera assuré. Les aires de lavage des mains seront situées dans les salles de bains, dans l'entrée, à différents endroits et à la sortie. Il est encouragé que tous les participants et les partisans apportent leur propre désinfectant pour les mains à l'aréna.
- Tous les joueurs sont encouragés à venir habillés à l'aréna car ils ne seront autorisés à entrer dans l'établissement 20 minutes avant leur temps de glace. Les enfants devront s'habiller à la maison avant de se présenter à l'aréna. Les adultes pourront le faire à l'aréna mais n'ont encore que 20 minutes pour avant l'activité et d'une (1) heure pour sortir après l'activité.
- Les partisans (spectateurs) doivent utiliser les salles de bains situées dans la mezzanine en suivant les marquages au sol.

- Pour réduire le nombre de points de contact et le temps passé dans les vestiaires, toutes les portes doivent toujours rester ouvertes et déverrouillées. Les participants sont priés de porter leur sous-couche à l'aréna et de laisser tout objet de valeur avec une personne de confiance ou à partir de la maison.
- Les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau, étiquetées, et ne doivent pas être partagées avec d'autres participants.
- Les individus peuvent partager de l'équipement, où le nettoyage/la désinfection et les protocoles d'hygiène des mains appropriés sont respectés. Si l'équipement sportif ou récréatif est fourni par les opérateurs aux participants, tout l'équipement doit être aseptisé avant et après l'activité par l'exploitant. Le ramassage et le retour sans contact doivent être disponibles, et les bacs doivent être marqués.
- Les organisateurs/utilisateurs de toute activité doivent faire un registre de tous les participants/entraîneurs/officiels/superviseurs sportifs/travailleurs de soins ou de relève pour chaque activité. Ce dossier doit être remis au gouvernement local et conservé pendant 60 jours pour faciliter la recherche des contacts.

Les activités de socialisation à la suite d'activités, de locations/programmes dans l'aréna ne sont pas autorisées. Les aliments et/ou les boissons alcoolisées ne sont pas autorisées à être fournis pour la consommation sur place par les participants. Le salon des Panthères sera fermé jusqu'à nouvel ordre pour des raisons de sécurité. **Recommandé par l'inspecteur de Santé publique.**

- **Cracher**

IL EST INTERDIT DE CRACHER DANS L'ARÉNA – SI CE RÈGLEMENT N'EST PAS RESPECTÉ VOUS SEREZ EXPULSÉ DE L'ARÉNA POUR L'ANNÉE

Sortir de l'aréna

Tous les participants/utilisateurs sortiront de l'aréna par l'entrée principale en suivant les indications au sol. Des flèches directionnelles et des voies dirigeront les participants de l'établissement tout en maintenant la distanciation sociale.

Les partisans (spectateurs) sortiront de l'aréna par l'entrée principale en suivant les directions au sol. Des flèches directionnelles et des voies dirigeront les partisans de l'établissement tout en maintenant la distanciation sociale. L'entrée principale ne sera utilisée que pour l'entrée et la sortie.

Les participants, partisans (spectateurs) doivent maintenir leur distance physique lorsqu'ils retournent dans les véhicules et ne doivent pas s'attarder dans l'entrée de l'aréna ou dans d'autres espaces de rassemblement.

Sortie de la surface de glace – suivez les flèches et les voies qui vous dirigeront vers les sorties.

Affiches de signalisation

En plus de contrôler la circulation, des affiches seront placées dans l'ensemble de l'aréna afin de souligner aux participants, partisans (spectateurs) et au personnel l'importance du lavage

fréquent des mains et des pratiques d'hygiène appropriées.

- Affiches de distanciation physique
- Affiches de désinfectant pour les mains
- Affiches d'arrêt COVID-19-Symptômes-Processus de dépistage-Formulaire du questionnaire
- Affiches d'étiquette respiratoire
- Affiches du nombre limité de personnes dans l'aréna – capacité maximum avec le port du masque et capacité maximum sans le port du masque
- Journal de nettoyage
- Registre
- Affiches dans la porte d'entrée pour le port du masque

Référence seulement : Monsieur Tom Levesque
Coordonnateur régional de la gestion des urgences Régional
Organisation des Mesures d'Urgence du N.-B.
Ministère de la Sécurité Publique/Province du N.-B.
121, Rue de l'Église, Suite 215
Edmundston, N.-B.
E3V 3L3
(506) 740-6141

J'ai lu et accepte de suivre les directives du Plan opérationnel COVID-19 du Centre Sportif J. Docithe Nadeau – Aréna du quartier Saint-François qui m'a été présenté.

Nom de l'Association/groupe : _____

Nom de la personne autorisée à signer : _____

Signature : _____

Date : _____

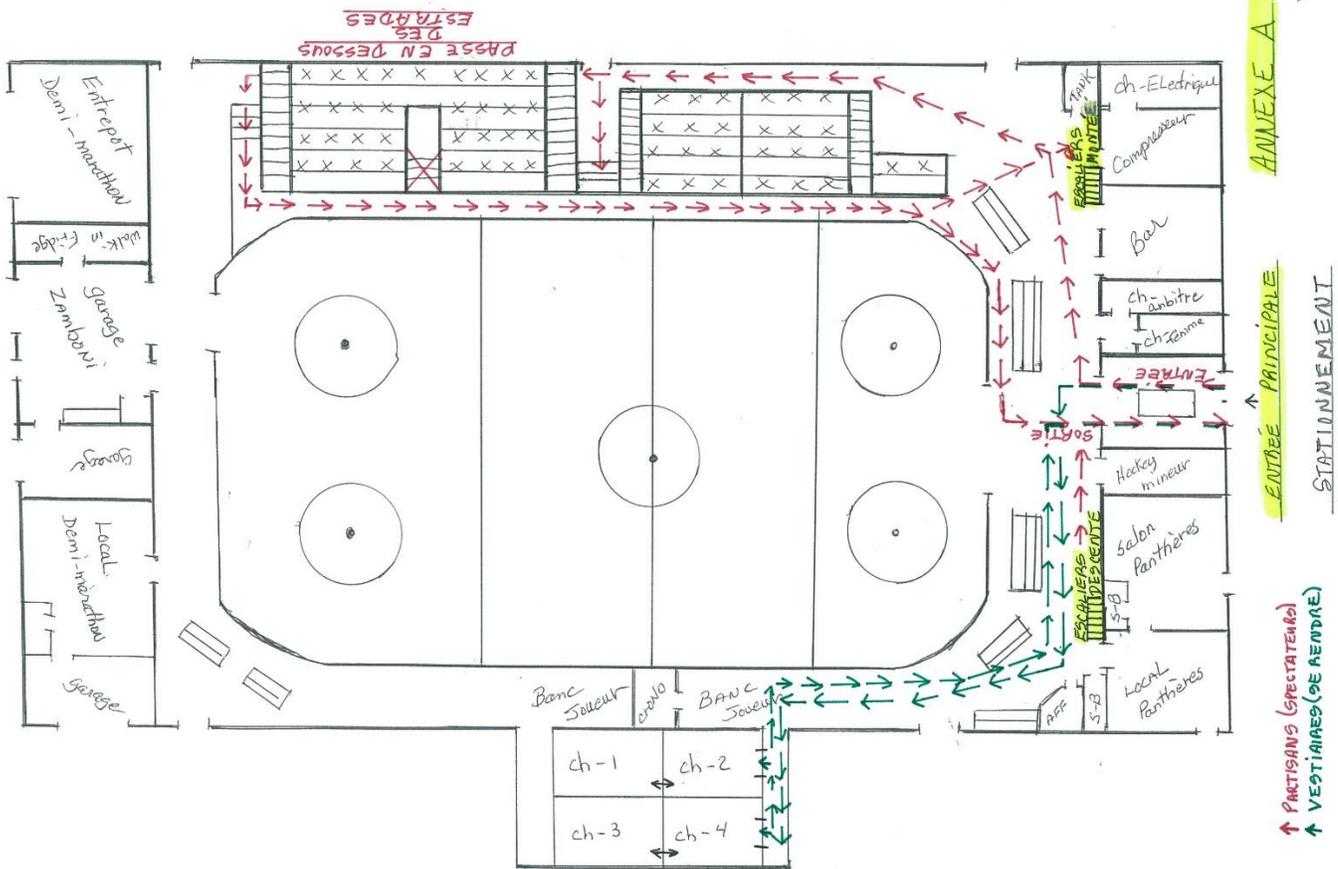
Nom de la 2^{ème} personne autorisée à signer : _____

Signature : _____

Date : _____

ANNEXE A

PLANCHER DE L'ARÉNA



MEZZANINE

